

Je voudrais emprunter un document

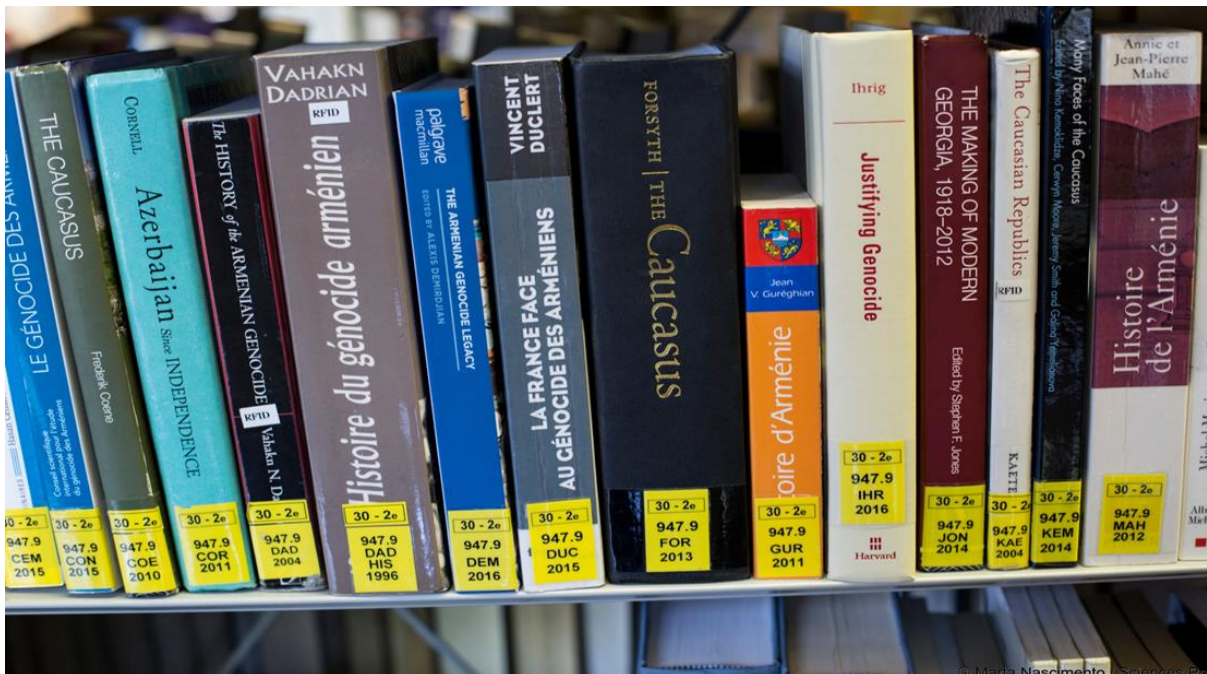
Classification accès direct + demandes magasins (adaptation nécessaire pour campus) / mode d'emprunt (je vais le chercher ou je fais une demande en ligne)

conditions (durée, prolongement) /

Automate de prêt/guichet: prêt retour et en cas de pb (retard, perte)

Lorsque vous avez trouvé les ressources nécessaires à votre travail, vous pouvez soit les consulter sur place ou en ligne, soit les [emprunter à partir des salles en accès direct ou des magasins](#).

Livres et périodiques en accès direct sont consultables directement dans les salles de lecture.



Le **classement thématique** de ces ouvrages en accès direct (c'est la classification **Dewey** qui est utilisée et qui est accolée à tous les ouvrages) est réparti sur les deux bâtiments de la rue St Guillaume :



au 30 rue Saint Guillaume :

1er étage : science politique, relations internationales, administration, défense

2è étage : Histoire, géographie, area studies, atlas

3è étage : droit

au 27 rue Saint Guillaume :

Rez de chaussée : Culture et médias

1er et 2è étage : Economie

3è étage : Sciences sociales, sociologie

4è étage : Questions sociales, éducation, gestion

5è étage : philosophie, religion, art, littérature, humanités scientifiques

Pour les emprunter, allez directement au **guichet de prêt** (ou bureau d'accueil),



ou utilisez les **automates de prêt** (rez-de-chaussée des 27 et 30 rue Saint-Guillaume).



Présenter votre carte de lecteur avec le code barre vers le haut : le faisceau reconnaît la carte.

Retirer la carte

Placer le livre ou le périodique code barre sur le dessus sous le faisceau laser (si vous empruntez plusieurs documents, renouveler cette étape autant de fois que nécessaire).

Après le dernier document appuyer sur la touche #

La machine délivre alors un ticket qui comporte la date d'emprunt et la date de retour pour chaque document.



Vous pouvez aussi y consulter votre compte lecteur ou en cas de perte de votre carte emprunter en saisissant votre numéro d'étudiant.e.

En cas de panne prévenir le personnel de la banque de prêt.

*Attention ! certains documents sont **exclus du prêt** à domicile.*

En ce qui concerne les documents localisés dans les magasins, ils ne sont pas accessibles aux lecteurs.

Il faut rechercher ces documents dans le catalogue et les [demander en ligne](#).



Les **droits au prêt** varient en fonction de la carte de lecteur, du type de document et de sa localisation.

Si les documents sont déjà empruntés, vous pouvez les **réserver** et une fois empruntés, ils sont automatiquement [prolongés](#) selon certaines conditions. Vous pouvez le visualiser dans votre [compte lecteur](#).

*Attention ! Certains documents sont **exclus du prêt** à domicile et doivent être consultés sur place (30 rue Saint-Guillaume, rez-de-chaussée bas/niveau -1)*

En cas de **retard** dans la restitution des documents empruntés, les droits au prêt sont suspendus durant un nombre de jours équivalent au nombre de jours de retard.

En cas de **perte** ou de **détérioration** d'un document, le titulaire de la carte de bibliothèque s'engage à le remplacer ou à le rembourser.

Pour toute question concernant un prêt, un retard ou un litige, vous pouvez contacter la bibliothèque via le [formulaire de renseignement](#) en sélectionnant le sujet "Un(e) prêt, retour, réservation" ou vous adresser au guichet de prêt au 30 rue Saint Guillaume.